
Fiches

Cadrage européen



Avertissement

Les sites internet de l'Insee (www.insee.fr) et d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>) pour les données internationales mettent régulièrement en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Résultat provisoire
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
<i>Réf.</i>	Référence

7.1 Population et famille en Europe

Au 1^{er} janvier 2016, l'Union européenne à 28 (UE) compte 510 millions d'habitants, dont 51,2 % de femmes. Depuis 2001, la population a crû de 4,5 %, une évolution essentiellement portée par les flux migratoires. Cependant, la fécondité a également progressé. Plus précisément, dans l'ensemble de l'UE, **l'indicateur conjoncturel de fécondité** (ICF) a connu une hausse entre 2001 et 2008 (de 1,46 à 1,61 enfant par femme), puis une légère baisse pour s'établir à 1,58 en 2014.

Depuis 1999, l'Irlande et la France sont les pays les plus féconds de l'UE ; en 2014, leurs ICF respectifs sont de 1,94 et 2 enfants par femme. La fécondité est plus élevée dans les pays du nord et de l'ouest de l'Europe (sauf en Allemagne, en Autriche et au Luxembourg), et plus faible dans les pays du sud et de l'est.

Les pays du sud les plus durement touchés par la crise ont connu une baisse importante de leur fécondité. L'ICF espagnol est passé de 1,45 enfant par femme en 2008 à 1,27 en 2013. Celui du Portugal a également chuté (de 1,41 enfant en 2010 à 1,23 en 2013) et celui de la Grèce plus fortement encore (de 1,50 enfant par femme en 2009 à 1,29 en 2013). En 2014, les ICF de ces trois pays arrêtent de diminuer. L'ICF italien a lui aussi baissé, passant de 1,46 enfant par femme en 2010 à 1,37 en 2014.

Au Royaume-Uni et en Suède, les ICF ont connu une légère baisse au cours des années récentes, pour s'établir respectivement à 1,81 et 1,88 enfant par femme en 2014.

Par ailleurs, l'âge moyen des femmes à l'accouchement continue de s'élever partout en Europe : en 2014, il va de 27,3 ans en Bulgarie à 31,8 ans en Espagne. En France, il est proche de la moyenne européenne (30,4 ans).

L'espérance de vie à la naissance progresse d'année en année pour les deux sexes. C'est en Espagne, en Italie, en France et au Luxembourg qu'elle est la plus élevée pour les femmes (85 ans ou plus), et à Chypre, en Italie, en Espagne, en Suède et aux Pays-Bas pour les hommes (80 ans ou plus). L'espérance de vie est la plus faible en

Europe de l'Est, en particulier en Bulgarie (78 ans pour les femmes) et en Lituanie et Lettonie (69 ans pour les hommes).

En 2014, dans l'ensemble de l'UE, l'écart d'espérance de vie entre les femmes et les hommes est de 5 ans et demi en moyenne, soit une année de moins qu'en 2002. Cet écart est très variable selon les pays : les femmes peuvent espérer vivre entre 9 et 11 ans de plus que les hommes dans les pays baltes, mais « seulement » 4 ans de plus en Suède, à Chypre, au Royaume-Uni, en Irlande, au Danemark et aux Pays-Bas. En France, cet écart est un peu supérieur à la moyenne européenne (6,2 ans).

En moyenne dans l'UE, 57,3 % des personnes de 65 ans ou plus sont des femmes au 1^{er} janvier 2015. L'importance de cette part est très variable selon les pays et suit les écarts d'espérance de vie entre les deux sexes : de 53,7 % en Irlande à environ 66 % dans les pays baltes. En France, elle est proche de la moyenne européenne (57,5 %).

En 2011, dans l'UE, 22 % des familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans sont **monoparentales**. Ces familles sont plus fréquentes dans les pays baltes, le Royaume-Uni et en République tchèque (27 % ou plus), moins dans les pays du Sud, en Croatie, en Roumanie et aux Pays-Bas (18 % ou moins). 16 % des familles monoparentales européennes ont un homme à leur tête. Cette part est de 11 % au plus en Estonie, à Chypre et en Irlande ; elle atteint 20 % ou plus dans les pays de la mer Noire, en Suède, en Espagne et en Finlande. Une partie de ces pères, variable selon les pays, sont veufs. En se limitant aux seuls parents séparés, c'est en Scandinavie que la part des hommes à la tête d'une famille monoparentale est la plus élevée : en 2012, elle atteint 27 % pour les familles monoparentales avec enfants mineurs en Suède et 18 % au Danemark et en Finlande, contre 12 % en moyenne dans l'UE. Ces pères partagent assez fréquemment la garde des enfants avec leur ex-conjointe : ainsi, en 2012, 35 % des enfants mineurs suédois vivent en résidence alternée chez leurs deux parents. ■

Définitions

Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF), **espérance de vie à la naissance** : voir *fiche 1.1*.

Famille monoparentale : voir *fiche 1.2*.

Pour en savoir plus

- « Premières estimations de la population. La population de l'UE en hausse à un peu plus de 510 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2016 », *Communiqué de Presse* n°134/2016, Eurostat, juillet 2016.
- « Les familles monoparentales en Europe : de nouvelles façons de faire famille pour de nouvelles normes ? », in *Couples et familles*, coll. « Insee Références », édition 2015.

Population et famille en Europe 7.1

1. Indicateurs démographiques européens en 2014 ou 2015

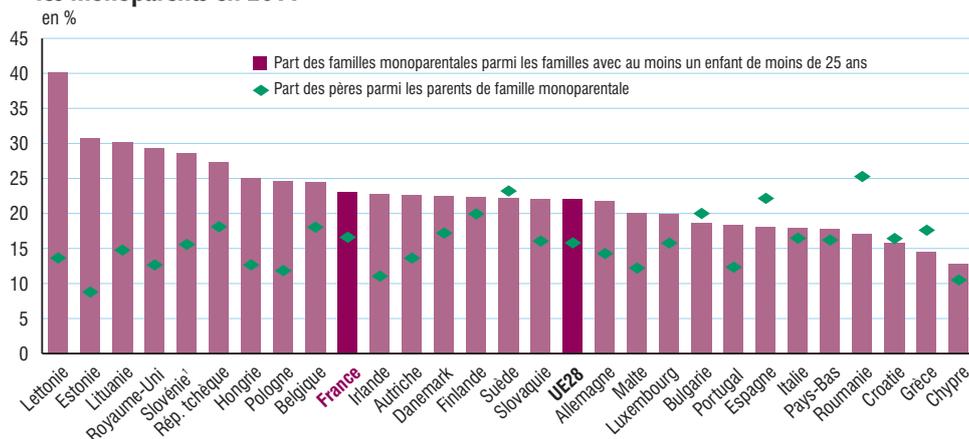
	Population au 1 ^{er} janvier 2016 (en milliers)	Part des femmes (en %) ¹	Part des femmes parmi les 65 ans ou plus (en %) ¹	Indicateur conjoncturel de fécondité ²	Espérance de vie des femmes ² (en années)	Espérance de vie des hommes ² (en années)	Écart d'espérance de vie ² (en années)
Allemagne	82 162	50,9	56,8	1,47	83,6	78,7	4,9
Autriche	8 700	51,1	57,4	1,47	84,0	79,2	4,8
Belgique	11 290	50,8	56,8	1,74	83,9	78,8	5,1
Bulgarie	7 154	51,4	59,5	1,53	78,0	71,1	6,9
Chypre	848	51,4	54,0	1,31	84,7	80,9	3,8
Croatie	4 191	51,7	60,4	1,46	81,0	74,7	6,3
Danemark	5 707	50,3	54,4	1,69	82,8	78,7	4,1
Espagne	46 438	50,9	56,9	1,32	86,2	80,4	5,8
Estonie	1 316	53,2	66,3	1,54	81,9	72,4	9,5
Finlande	5 487	50,8	56,9	1,71	84,1	78,4	5,7
France	66 628	51,5	57,5	2,00	85,4	79,2	6,2
Grèce	10 794	51,5	55,8	1,30	84,1	78,9	5,2
Hongrie	9 830	52,4	62,6	1,44	79,4	72,3	7,1
Irlande	4 659	50,6	53,7	1,94	83,5	79,3	4,2
Italie	60 666	51,5	57,1	1,37	85,6	80,7	4,9
Lettonie	1 969	54,1	67,4	1,65	79,4	69,1	10,3
Lituanie	2 889	53,9	66,4	1,63	80,1	69,2	10,9
Luxembourg	576	49,9	55,8	1,50	85,2	79,4	5,8
Malte	434	50,0	55,5	1,42	84,2	79,8	4,4
Pays-Bas	16 979	50,5	54,7	1,71	83,5	80,0	3,5
Pologne	37 967	51,6	61,3	1,32	81,7	73,7	8,0
Portugal	10 341	52,5	58,5	1,23	84,4	78,0	6,4
République tchèque	10 554	50,9	58,6	1,53	82,0	75,8	6,2
Roumanie	19 760	51,1	59,7	1,52	78,7	71,4	7,3
Royaume-Uni	65 341	50,8	54,9	1,81	83,2	79,5	3,7
Slovaquie	5 426	51,3	61,6	1,37	80,5	73,3	7,2
Slovénie	2 064	50,4	59,0	1,58	84,1	78,2	5,9
Suède	9 851	50,0	54,2	1,88	84,2	80,4	3,8
UE28	510 022	51,2	57,3	1,58	83,6	78,1	5,5

1. Données au 1^{er} janvier 2015.

2. Données 2014.

Sources : Eurostat (extraction des données en juillet 2016), sauf France (Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil), et population Union européenne (calcul Insee).

2. Part des familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans et part des pères parmi les monoparents en 2011



1. Selon l'Office statistique de Slovaquie, la part des familles monoparentales au 1^{er} janvier 2011 est surestimée, un père de famille monoparentale sur quatre et une mère sur six étant mariés.

Lecture : en Estonie, 30,7 % des familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans sont monoparentales, et 8,8 % des parents de famille monoparentale sont des hommes.

Sources : Eurostat, données des recensements de 2011, sauf France (Insee).

7.2 Éducation en Europe

Faisant suite à la stratégie de Lisbonne de la décennie 2000, les gouvernements de l'Union européenne à 28 pays (UE) ont adopté la stratégie « Europe 2020 » en 2010 pour une croissance « intelligente, durable et inclusive », dont l'un des cinq grands domaines concerne l'éducation et la formation.

Le développement de l'enseignement supérieur en constitue l'une des priorités. L'objectif est de porter à 40 % la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans diplômées du supérieur dans l'ensemble de l'UE à l'horizon 2020. En 2015, cette part se situe à 39 %. Plus de la moitié des pays de l'UE, dont la France, a déjà atteint la cible de 40 %. Huit pays, dont la France, ont dépassé ce seuil à la fois pour les femmes et pour les hommes. En moyenne, les Européennes sont davantage diplômées de l'enseignement supérieur que leurs homologues masculins (43 % contre 34 %). Cet écart en faveur des femmes s'observe dans tous les pays de l'UE, à l'exception de l'Allemagne, mais de manière plus ou moins marquée. Il est très élevé dans les pays baltes et en Slovaquie (plus de 20 points). En France, il atteint 10 points (50 % des femmes contre 40 % des hommes).

Le deuxième objectif relatif à l'éducation est de restreindre la proportion de jeunes « **sortants précoces** » au seuil de 10 %. Cette proportion est de 11 % dans l'UE en 2015 (10 % pour les femmes et 12 % pour les hommes). Dans tous les pays membres (sauf la Bulgarie), les sorties précoces concernent plus les jeunes hommes que les jeunes femmes. Si dix-sept pays ont globalement atteint l'objectif, l'écart en défaveur des hommes y est plus ou moins marqué. Proche de zéro en Slovaquie et en République tchèque, il atteint deux points en France et

jusqu'à sept points en Lettonie. En revanche, les sorties précoces sont encore fréquentes dans le sud de l'Europe, en particulier pour les jeunes hommes : c'est le cas pour 15 % à 25 % d'entre eux en Espagne, à Malte, en Italie et au Portugal.

Un troisième objectif est de développer la formation tout au long de la vie. En 2020, au moins 15 % des adultes âgés de 25 à 64 ans devraient avoir suivi un cours ou une formation au cours d'une période de quatre semaines, que ce soit dans les établissements d'enseignement ou en dehors (mairies, entreprises, etc.). En 2015, cette proportion est de 11 % en moyenne au sein de l'UE. La formation tout au long de la vie concerne davantage les femmes (12 %) que les hommes (10 %). C'est le cas en France (21 % des femmes contre 16 % des hommes), et plus encore dans les pays nordiques (37 % pour les Danoises et les Suédoises, 29 % pour les Finlandaises, contre 25 % environ pour leurs homologues masculins). En Grèce et dans certains pays d'Europe centrale, moins de 5 % des femmes et des hommes sont concernés.

En 2015, en moyenne dans les pays de l'UE, 22 % des jeunes filles et 24 % des jeunes garçons de 15 ans présentent de faibles compétences en **culture scientifique**. La France se situe dans la moyenne européenne (21 % pour les filles, 23 % pour les garçons). Onze pays de l'UE présentent des différences significatives entre filles et garçons, ces derniers étant plus nombreux à avoir des difficultés (+ 8 points en Bulgarie, + 10 points à Chypre). La part des filles présentant de faibles compétences en culture scientifique est en revanche plus importante que celle des garçons en Allemagne (18 % contre 16 %). ■

Définitions

Sortants précoces : ils désignent les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle et qui ne sont ni en études ni en formation. Cet indicateur est fragile, sa comparaison entre pays est limitée.

Culture scientifique : l'enquête Pisa (*Programme for International Student Assessment*) de l'OCDE mesure et compare les connaissances et les compétences des élèves de 15 ans en compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique. Pour cette dernière, l'évaluation porte sur la « capacité des individus à s'engager dans des raisonnements sensés à propos de la science et de la technologie », plus que sur les connaissances elles-mêmes.

Pour en savoir plus

- « Les élèves de 15 ans en France selon PISA 2015 en culture scientifique : des résultats stables, toujours marqués par de fortes inégalités », *Note d'information* n° 37, MENESR-Depp, décembre 2016.
- Education and Training Monitor 2015*, European Commission, 2015.
- « Réduire les sorties précoces : un objectif central du programme Éducation et formation 2020 », in *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », édition 2014.

Éducation en Europe 7.2

1. Situation des pays de l'UE en 2015 vis-à-vis des objectifs « Europe 2020 » en matière d'éducation et de formation professionnelle

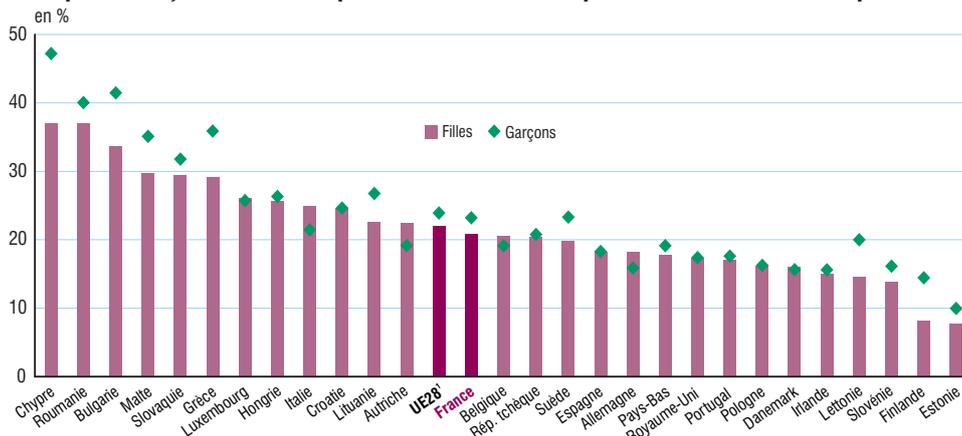
en %

	Diplômés de l'enseignement supérieur			Sorties précoces			Formation tout au long de la vie		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Allemagne	32,4	32,2	32,3	9,8	10,4	10,1	8,0	8,2	8,1
Autriche	40,0	37,5	38,7	6,8	7,8	7,3	15,4	13,3	14,4
Belgique	48,7	36,7	42,7	8,6	11,6	10,1	7,3	6,5	6,9
Bulgarie	39,9	24,8	32,1	13,4	13,3	13,4	2,1	1,9	2,0
Chypre	61,6	46,7	54,5	3,1	7,7	5,2	7,9	6,9	7,5
Croatie	38,3	23,8	30,9	2,1	3,6	2,8	3,6	2,7	3,1
Danemark	55,9	39,6	47,6	5,7	9,7	7,8	37,3	25,3	31,3
Espagne	47,1	34,8	40,9	15,8	24,0	20,0	10,7	9,2	9,9
Estonie	56,7	34,5	45,3	9,0	13,2	11,2	14,1	10,6	12,4
Finlande	53,4	38,1	45,5	7,9	10,6	9,2	29,1	21,8	25,4
France	49,6	40,3	45,0	8,4	10,1	9,2	21,1	15,9	18,6
Grèce	45,5	35,3	40,4	6,4	9,4	7,9	3,3	3,3	3,3
Hongrie ¹	41,0	27,6	34,3	11,2	12,0	11,6	7,5	6,8	7,1
Irlande	58,6	45,1	52,3	5,4	8,4	6,9	7,0	6,0	6,5
Italie	30,8	20,0	25,3	11,8	17,5	14,7	7,7	6,9	7,3
Lettonie	56,5	26,8	41,3	6,2	13,4	9,9	7,2	4,1	5,7
Lituanie	68,4	47,2	57,6	4,0	6,9	5,5	6,5	5,1	5,8
Luxembourg ¹	57,7	46,8	52,3	8,1	10,5	9,3	17,8	18,2	18,0
Malte	32,2	23,6	27,8	16,6	22,9	19,8	7,5	6,9	7,2
Pays-Bas	49,6	43,0	46,3	6,4	9,9	8,2	19,4	18,4	18,9
Pologne	52,0	35,1	43,4	3,2	7,2	5,3	3,8	3,3	3,5
Portugal	40,1	23,3	31,9	11,0	16,4	13,7	9,8	9,7	9,7
République tchèque	35,9	24,7	30,1	6,0	6,4	6,2	8,6	8,3	8,5
Roumanie	27,2	24,2	25,6	18,5	19,5	19,1	1,3	1,3	1,3
Royaume-Uni	51,1	44,5	47,9	9,9	11,7	10,8	17,5	13,9	15,7
Slovaquie	34,4	22,8	28,4	6,8	6,9	6,9	3,4	2,7	3,1
Slovénie	56,4	32,0	43,4	3,4	6,4	5,0	13,3	10,7	11,9
Suède	57,7	43,2	50,2	6,4	7,6	7,0	36,7	22,3	29,4
UE28	43,4	34,0	38,7	9,5	12,4	11,0	11,7	9,7	10,7
Objectif 2020	///	///	40,0	///	///	10,0	///	///	15,0

1. Hongrie : rupture de série pour les sorties précoces et la formation tout au long de la vie ; Luxembourg : rupture de série pour les trois items.

Sources : Eurostat, enquêtes sur les Forces de travail et bases de données sur les statistiques scolaires.

2. Proportion de jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en culture scientifique en 2015



1. Moyenne simple de 28 pays de l'Union européenne.

Note : seuls Chypre, la Bulgarie, Malte, la Grèce, la Lituanie, la Suède, l'Allemagne, la Lettonie, la Slovénie, la Finlande et l'Estonie présentent des différences significatives entre filles et garçons.

Sources : MENESR-Depp ; OCDE, enquête Pisa 2015.

7.3 Emploi et chômage en Europe

En 2015, 65,6 % des habitants de l'Union européenne à 28 (UE) âgés de 15 à 64 ans sont en **emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)**. Dans tous les pays de l'UE, le **taux d'emploi** des femmes est inférieur à celui des hommes : il s'établit à 60,4 % en moyenne, soit 10,5 points de moins que celui des hommes (70,9 %). Le taux d'emploi des femmes dépasse 70 % en Suède et au Danemark, et est également très élevé en Allemagne et aux Pays-Bas. À l'opposé, en Italie et en Grèce, moins d'une femme de 15 à 64 ans sur deux est en emploi au sens du BIT. En France métropolitaine, le taux d'emploi des femmes est légèrement supérieur à la moyenne européenne (61,1 %).

Depuis 2005, l'écart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes s'est réduit dans tous les pays de l'Union européenne, à l'exception de quelques pays d'Europe de l'Est (Estonie, Hongrie, Pologne et Roumanie). En moyenne dans l'UE, le taux d'emploi des femmes a augmenté de 4,3 points entre 2005 et 2015. Il s'est accru de plus de 10 points en Allemagne mais a diminué au Danemark, en Grèce, en Irlande, au Portugal et en Slovaquie. Depuis 2005, dans l'UE, le taux d'emploi des hommes a très légèrement augmenté (+ 0,2 point). Il a diminué de plus de 5 points à Chypre, en Espagne, en Grèce, en Irlande et au Portugal. En France métropolitaine, le taux d'emploi des femmes a augmenté de 2,7 points entre 2005 et 2015, tandis que celui des hommes a diminué de 1,8 point.

Au sein de l'UE, une personne en emploi sur cinq travaille à temps partiel, et cela concerne plus fréquemment les femmes (32,1 %) que les hommes (8,9 %). Le recours au temps partiel varie également fortement selon les pays : aux Pays-Bas, un actif occupé sur deux (50,0 %) et plus de trois femmes en emploi sur quatre (76,9 %) sont à temps partiel en 2015. Plus de 40 % des femmes en emploi travaillent également à temps partiel en Allemagne, en Autriche, en Belgique ou au Royaume-Uni. En France métropolitaine, 30,1 % des femmes et 7,3 % des hommes sont à temps partiel, des taux très proches de ceux observés en moyenne dans l'UE. La part du temps partiel dans l'emploi a augmenté de

1,8 point depuis 2005 en moyenne dans l'UE. Cette hausse est à relier principalement à l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail et au fait qu'elles travaillent plus fréquemment à temps partiel.

En 2015, 12 % des actifs occupés de l'UE sont en contrat temporaire, cette part étant plus élevée pour les femmes (12,9 %, contre 11,2 % des hommes). Le recours aux contrats temporaires est peu fréquent en Roumanie, en Bulgarie, ou dans les pays baltes (moins d'un actif occupé sur vingt). En revanche, plus d'une personne en emploi sur cinq est en contrat temporaire en Pologne ou en Espagne. La France se situe un peu au-dessus de la moyenne européenne en la matière.

En 2015, dans l'ensemble de l'UE, le **taux de chômage** des 15-74 ans s'établit à 9,4 % de la population active. Il est légèrement plus élevé pour les femmes (9,5 %) que pour les hommes (9,3 %), mais l'écart était plus important en 2005 (1,4 point). Entre 2005 et 2015, le taux de chômage des hommes a augmenté de 0,9 point dans l'UE, alors que celui des femmes diminuait de 0,3 point. Au sein de l'UE, le taux de chômage varie fortement selon les pays, et les femmes et les hommes ne sont pas touchés dans les mêmes proportions. En Grèce et en Espagne, le taux de chômage s'est accru de plus de 10 points en dix ans et dépasse 20 % en moyenne en 2015 ; le taux de chômage des femmes y est nettement plus élevé que celui des hommes (écart de 7 et 3 points respectivement). C'est aussi le cas dans onze autres pays dont la Slovaquie, l'Italie, le Portugal ou la Croatie. Pour une grande partie des pays de l'UE, le taux de chômage des femmes a évolué plus favorablement que celui des hommes, en lien notamment avec la spécialisation sectorielle de l'emploi des femmes et des hommes : en France, comme dans six autres pays dont la Belgique et la Finlande, le taux de chômage des femmes est inférieur à celui des hommes en 2015, alors qu'il était plus élevé en 2005. En Allemagne, le taux de chômage des femmes et des hommes a nettement diminué depuis dix ans : il est proche de 5 % en 2015, comme en Autriche, à Malte, en République tchèque et au Royaume-Uni. ■

Définitions

Emploi au sens du BIT, taux d'emploi, taux de chômage : voir fiches 3.2 et 3.3.

Pour en savoir plus

- *L'Europe en chiffres - L'annuaire d'Eurostat* (en ligne), Eurostat Statistics Explained.
- Voir aussi fiches 3.1 à 3.4.

Emploi et chômage en Europe 7.3

1. Taux d'emploi, part de l'emploi à temps partiel et de l'emploi temporaire en 2015 selon le sexe

en %

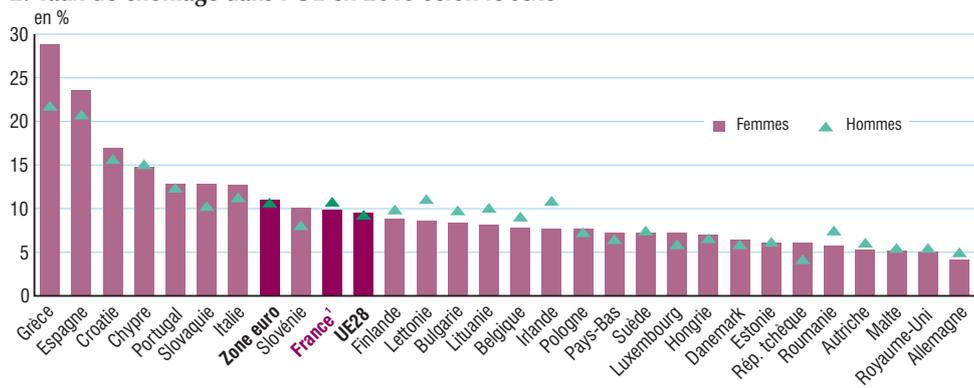
	Taux d'emploi			Part de l'emploi à temps partiel			Part de l'emploi en contrat temporaire ¹		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Allemagne	69,9	78,0	74,0	46,6	9,3	26,8	12,2	11,5	11,8
Autriche	67,1	75,1	71,1	46,8	9,8	27,3	8,2	7,8	8,0
Belgique	58,0	65,5	61,8	41,4	9,3	24,3	8,6	6,8	7,7
Bulgarie	59,8	65,9	62,9	2,5	1,9	2,2	3,7	4,0	3,9
Chypre	59,0	66,7	62,7	15,8	10,3	13,0	20,9	11,0	15,9
Croatie	51,5	60,1	55,8	7,3	4,7	5,9	17,7	17,0	17,3
Danemark	70,4	76,6	73,5	34,7	15,6	24,7	8,9	7,1	8,0
Espagne	52,7	62,9	57,8	25,1	7,8	15,6	22,1	19,9	20,9
Estonie	68,5	75,3	71,9	13,4	6,0	9,5	2,8	3,4	3,1
Finlande	67,7	69,3	68,5	18,7	9,7	14,1	16,2	10,2	13,1
France	61,1	67,5	64,3	30,1	7,3	18,5	16,0	13,4	14,7
Grèce	42,5	59,3	50,8	13,1	6,7	9,4	9,0	7,0	7,9
Hongrie	57,8	70,3	63,9	7,7	4,0	5,7	10,2	10,1	10,1
Irlande	57,9	68,7	63,3	33,8	12,2	22,2	7,9	6,7	7,2
Italie	47,2	65,5	56,3	32,4	8,0	18,3	12,0	9,9	10,8
Lettonie	66,4	69,9	68,1	10,0	4,5	7,2	2,7	3,9	3,3
Lituanie	66,5	68,0	67,2	9,7	5,5	7,6	1,6	2,1	1,8
Luxembourg	60,8	71,3	66,1	33,9	5,6	18,4	9,2	9,1	9,1
Malte	51,0	76,2	63,9	27,3	6,3	14,5	8,1	5,3	6,4
Pays-Bas	69,2	79,0	74,1	76,9	26,5	50,0	18,4	15,2	16,7
Pologne	56,6	69,2	62,9	9,9	4,2	6,8	23,1	21,4	22,2
Portugal	61,1	66,9	63,9	12,5	7,1	9,8	19,1	18,3	18,7
République tchèque	62,4	77,9	70,2	9,3	2,2	5,3	10,4	6,7	8,3
Roumanie	53,2	69,5	61,4	9,2	8,5	8,8	0,8	1,2	1,0
Royaume-Uni	68,0	77,6	72,7	40,9	11,1	25,1	5,9	4,6	5,2
Slovaquie	55,9	69,5	62,7	8,0	4,0	5,8	10,1	8,0	8,9
Slovénie	61,0	69,2	65,2	13,7	7,0	10,1	16,4	14,0	15,1
Suède	74,0	77,0	75,5	36,3	13,2	24,3	17,2	13,1	15,1
Zone euro	59,5	69,7	64,5	36,0	9,3	21,7	14,2	12,4	13,2
UE28	60,4	70,9	65,6	32,1	8,9	19,6	12,9	11,2	12,0

1. L'emploi temporaire ou sous contrat temporaire est constitué de formes d'emploi dans lesquelles le travailleur et l'employeur reconnaissent que la durée de l'emploi est déterminée par des conditions objectives (par exemple, date de fin de contrat, achèvement d'une tâche spécifique). Dans le cas de la France, cela recouvre les contrats à durée déterminée (dont ceux en contrats aidés), les missions d'intérim et les contrats d'apprentissage.

Champ : population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.

Sources : Insee pour la France métropolitaine (sauf part de l'emploi en contrat temporaire : Eurostat) ; Eurostat, enquêtes sur les Forces de travail (extraction des données en septembre 2016).

2. Taux de chômage dans l'UE en 2015 selon le sexe



1. Les données portent sur la France et les 15-74 ans. Elles diffèrent donc de celles de la fiche 3.3 qui porte sur la France métropolitaine et les 15 ans ou plus.

Champ : population des ménages, personnes âgées de 15 à 74 ans.

Source : Eurostat, enquêtes sur les Forces de travail (extraction des données en septembre 2016).

7.4 Revenus et pauvreté en Europe

En 2014, dans tous les pays de l'Union européenne (UE), les femmes perçoivent en moyenne des salaires inférieurs à ceux des hommes. L'écart de **salaire brut annuel** moyen entre femmes et hommes dans les entreprises de 10 salariés ou plus dans l'industrie, la construction et les services marchands atteint en moyenne 22 % dans l'UE, mais varie fortement entre les pays : il dépasse les 25 % en Estonie, au Royaume-Uni et en République tchèque, mais est inférieur à 9 % en Slovénie, au Luxembourg et en Roumanie. Avec un écart de 19,5 %, la France occupe une position intermédiaire. Ces écarts de rémunérations annuelles s'expliquent pour partie par une durée de travail moyenne inférieure pour les femmes. En effet, près d'un tiers des Européennes travaillent à temps partiel, contre 9 % de leurs homologues masculins. La part des femmes travaillant à temps partiel est cinq fois plus élevée que la part des hommes en Allemagne et en Autriche, quatre fois plus en France et dans l'UE et moins de deux fois plus en Europe du Sud et de l'Est (où le taux d'emploi des femmes est faible). Les écarts de salaire annuel s'expliquent également par des niveaux de salaires horaires en moyenne inférieurs de 17 % pour les femmes par rapport aux hommes dans l'UE, en raison notamment d'une surreprésentation des femmes dans les secteurs d'activité et les emplois les moins rémunérateurs. Les écarts de **salaire horaire** sont particulièrement élevés en Estonie (28 %). Ils dépassent 20 % en République tchèque, en Allemagne, en Autriche et au Royaume-Uni. Ils sont inférieurs à 8 % en Pologne, en Slovénie, en Belgique, au Luxembourg, en Italie et en Roumanie. La France, avec un écart de 15,5 %, se trouve là encore dans une situation intermédiaire.

Le **niveau de vie** d'une personne est une mesure qui comprend non seulement les salaires mais aussi l'ensemble des autres revenus du ménage, en particulier les prestations sociales, diminués des impôts directs. De plus, il tient

compte du nombre d'adultes et d'enfants qui composent le ménage. En 2014, dans tous les pays de l'UE, les femmes ont un niveau de vie annuel moyen inférieur à celui des hommes. Il s'élève en moyenne à 18 100 euros contre 18 800 euros pour les hommes, soit 4 % de moins. Le niveau de vie étant par définition le même pour tous les membres d'un ménage, l'écart entre femmes et hommes provient des hommes seuls, des femmes seules ou à la tête de familles monoparentales. Avec un écart de 2,9 %, la France se situe au même niveau que la Finlande et la Hongrie. Six pays (la Pologne, l'Espagne, Malte, la Lituanie, le Danemark et la Grèce) affichent un écart inférieur ou égal à 2 %. *A contrario*, il dépasse les 5 % en République tchèque, en Autriche, en Belgique, en Lettonie et en Bulgarie. Les écarts relativement élevés observés dans certains pays d'Europe de l'Est sont à rapprocher de la part plus importante de femmes seules parmi les 65 ans ou plus et de mères seules, bénéficiant d'une protection sociale assez limitée. Par exemple, 43 % des familles en Lettonie étaient monoparentales en 2011, dont 86,3 % avec une femme à leur tête.

En 2014, dans l'ensemble de l'UE, 18 % des femmes et 17 % des hommes vivent sous le seuil de pauvreté. Les écarts de taux de **pauvreté** les plus importants au détriment des femmes s'observent en République tchèque, en Slovénie, en Suède, en Estonie, en Bulgarie et en Lettonie (de 2,5 à 5,1 points de pourcentage). À l'inverse, les Pays-Bas, le Danemark, l'Espagne, la Pologne et la Hongrie affichent un taux de pauvreté plus élevé chez les hommes, mais l'écart est faible (de 0,6 à 1,2 point). La Slovaquie et la Grèce sont les pays où les taux de pauvreté entre les femmes et les hommes sont les plus proches. Avec un écart de niveau de pauvreté de 0,7 point en défaveur des femmes, la France se situe dans la moyenne européenne comme la Lituanie, le Luxembourg et l'Autriche. ■

Définitions

Salaire brut annuel : il inclut l'ensemble des rémunérations versées par l'employeur au salarié au cours de l'année, y compris les cotisations sociales et impôts dus par le salarié mais hors cotisations sociales patronales.

Salaire horaire : salaire annuel (hors primes exceptionnelles) rapporté au nombre d'heures travaillées dans l'année.

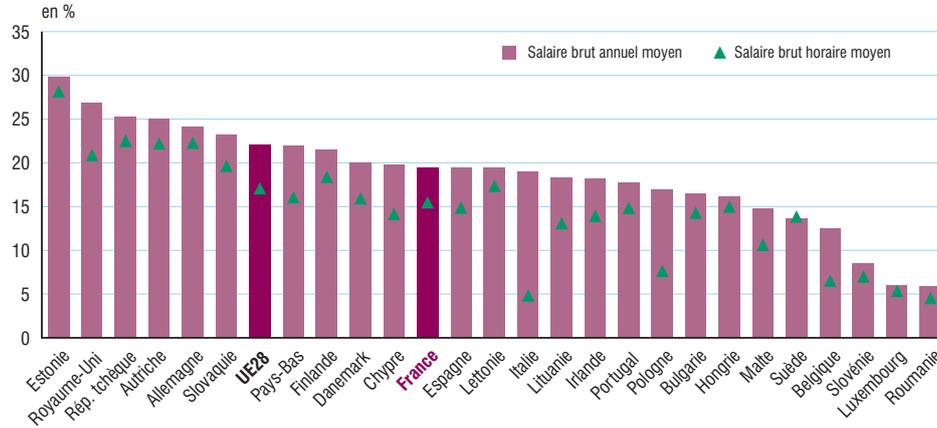
Niveau de vie, pauvreté (monétaire) : voir *fiche 4.4*.

Pour en savoir plus

- *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- *Couples et familles*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- « Living conditions in Europe », *Statistical Books*, Eurostat, édition 2014.

Revenus et pauvreté en Europe 7.4

1. Écarts de salaire brut annuel moyen et de salaire brut horaire moyen entre femmes et hommes dans l'Union européenne en 2014



Champ : Union européenne ; industrie, construction et services marchands (hors administration publique), entreprises de 10 salariés ou plus.

Note : données non disponibles pour la Croatie et la Grèce.

Source : Eurostat, enquête sur la structure des salaires 2014 (extraction des données en septembre 2016).

2. Niveau de vie et taux de pauvreté par sexe dans l'Union européenne en 2014

	Niveau de vie annuel moyen (en euros)			Écart de niveau de vie annuel moyen entre les femmes et les hommes (en %)	Taux de pauvreté ¹ (en %)	
	Ensemble	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Allemagne	23 499	22 973	24 042	4,4	17,4	15,9
Autriche	25 958	25 228	26 715	5,6	14,3	13,5
Belgique	23 673	22 992	24 374	5,7	15,6	14,1
Bulgarie	4 093	3 951	4 243	6,9	23,8	20,0
Chypre	16 944	16 756	17 143	2,3	17,2	15,3
Croatie	6 087	5 994	6 187	3,1	20,6	19,3
Danemark	31 518	31 197	31 844	2,0	11,9	12,5
Espagne	15 408	15 328	15 491	1,1	21,8	22,5
Estonie	9 490	9 304	9 702	4,1	23,3	19,6
Finlande	26 240	25 867	26 626	2,9	12,6	12,2
France²	24 982	24 630	25 356	2,9	13,9	13,2
Grèce	8 682	8 595	8 774	2,0	21,2	21,5
Hongrie	5 165	5 094	5 244	2,9	14,4	15,6
Irlande ³	22 936	22 692	23 186	2,1	16,1	15,2
Italie	17 890	17 511	18 290	4,3	20,8	19,0
Lettonie	6 970	6 755	7 225	6,5	24,8	19,7
Lituanie	6 558	6 498	6 628	2,0	22,5	21,8
Luxembourg	39 707	39 260	40 154	2,2	15,7	15,0
Malte	15 168	15 022	15 313	1,9	16,6	16,1
Pays-Bas	23 513	23 243	23 787	2,3	11,8	12,4
Pologne	6 376	6 363	6 390	0,4	17,2	18,1
Portugal	9 996	9 791	10 223	4,2	20,1	18,8
République tchèque	8 345	8 132	8 566	5,1	11,0	8,5
Roumanie	2 673	2 626	2 723	3,6	25,6	25,1
Royaume-Uni	24 935	24 376	25 511	4,4	17,2	16,2
Slovaquie	7 293	7 185	7 406	3,0	12,4	12,1
Slovenie	13 211	12 966	13 459	3,7	15,6	13,0
Suède	28 490	28 004	28 986	3,4	15,9	13,2
UE28	18 449	18 074	18 841	4,1	17,7	16,9

1. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie annuel médian du pays concerné.

2. France métropolitaine. Les données pour la France diffèrent de celles de la fiche 4.4. Ici, le taux de pauvreté est calculé à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

3. Données 2013.

Champ : population des ménages.

Source : Eurostat, EU-SILC 2015 (extraction des données en novembre 2016).

7.5 Articuler emploi et famille en Europe

Dans l'Union européenne à 28 (UE), la participation à l'emploi et le temps travaillé par les femmes sont étroitement liés au nombre et à l'âge de leurs enfants, ce qui témoigne de leur difficulté à concilier vie professionnelle et vie familiale. En 2015, dans l'UE, le **taux d'emploi** moyen des femmes âgées de 20 à 49 ans tend ainsi à décroître avec le nombre d'enfants : de 76 % pour celles qui n'ont pas d'enfant, il passe à 70 % quand elles ont un ou deux enfants dont au moins un de moins de six ans et chute à 55 % quand elles en ont trois ou plus dont au moins un de moins de six ans. *A contrario*, le taux d'emploi moyen des hommes de cette classe d'âge varie peu avec le nombre d'enfants (entre 78 % et 90 %) et de manière non linéaire : il est le plus élevé pour deux enfants.

L'évolution du taux d'emploi des femmes en fonction du nombre d'enfants dessine deux groupes de pays. Pour un premier groupe (Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Irlande, Malte, Luxembourg, Chypre, République tchèque, Hongrie, Slovaquie, Finlande et Estonie), le taux d'emploi des femmes décroît dès le premier enfant et pour chaque enfant supplémentaire (dont au moins un a moins de six ans). Pour les autres pays, le taux d'emploi des femmes avec un ou deux enfants (dont au moins un de moins de six ans) reste élevé par rapport à celui des femmes sans enfant, mais le troisième enfant se traduit par une baisse du taux d'emploi, limitée en Suède, au Danemark, en Slovaquie et en Grèce, et forte ailleurs : par exemple, - 32 points entre le 2^e et le 3^e enfant en Bulgarie, - 22 points en France, - 21 points en Lituanie et - 20 points en Belgique.

L'offre en matière d'accueil des jeunes enfants (en particulier de moins de trois ans) est l'une des clés de l'emploi des femmes. Or, en 2014, seuls 28 % des enfants européens de moins de trois ans bénéficient d'un **système « formel » de**

garde au moins une heure par semaine. Ce taux de recours varie très fortement, notamment entre les pays de l'Europe du Nord et ceux de l'Europe de l'Est : de 70 % au Danemark à seulement 3 % en Roumanie. Plus précisément, il est d'au moins 45 % dans six pays (Portugal, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Suède et Danemark) et, à l'opposé, de 15 % ou moins dans sept autres pays (Hongrie, Grèce, Bulgarie, Slovaquie, République tchèque, Pologne et Roumanie). En France, le taux de recours à un système « formel » de garde atteint 40 %. Les **autres modes de garde**, résultant d'un accord direct entre les parents et une personne rémunérée (assistant(e)s maternel(le)s ou garde à domicile) ou non rémunérée (grands-parents, etc.), concernent, pour au moins une heure par semaine, 30 % des enfants de moins de trois ans dans l'UE. Ce taux est supérieur à 55 % en Grèce et aux Pays-Bas, tandis qu'il est inférieur à 5 % en Finlande et en Suède. En France, il est proche de la moyenne européenne (29 %).

Les enfants qui ne bénéficient ni d'un système « formel » de garde, ni d'un autre mode de garde pour au moins une heure par semaine, sont gardés exclusivement par leurs parents. En 2014, dans l'UE, 50 % des enfants de moins de trois ans sont dans ce cas. En Europe de l'Est, cela concerne plus de 55 % des enfants de moins de trois ans, excepté en Slovaquie (39 %) : 73 % sont dans ce cas en Bulgarie, 68 % en Hongrie et en Slovaquie. La Lettonie, la Croatie, la Finlande et l'Allemagne affichent également une part élevée d'enfants gardés seulement par leurs parents, comprise entre 70 % et 60 %. *A contrario*, ce taux est faible aux Pays-Bas (23 %), au Portugal (27 %) et au Danemark (30 %). Avec 41 %, la France occupe une position intermédiaire en la matière. ■

Définitions

Taux d'emploi : rapport entre le nombre d'individus de 20 à 49 ans ayant un emploi et le nombre total d'individus de 20 à 49 ans.

Système « formel » de garde : en France, ces systèmes correspondent aux crèches, garderies, écoles et centres de loisirs.

Autres modes de garde : nourrices, assistant(e)s maternel(le)s et gardes à domicile, ainsi que la garde par les grands-parents, amis, voisins ou relations.

Pour en savoir plus

- *Couples et familles*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- "Being young in Europe today", *Statistical books*, Eurostat, édition 2015.
- "Living conditions in Europe", Eurostat, édition 2014.
- "Key data on early childhood education and care in Europe", *Eurydice and Eurostat report*, édition 2014.

Articuler emploi et famille en Europe 7.5

1. Taux d'emploi selon le nombre d'enfants en 2015

en %

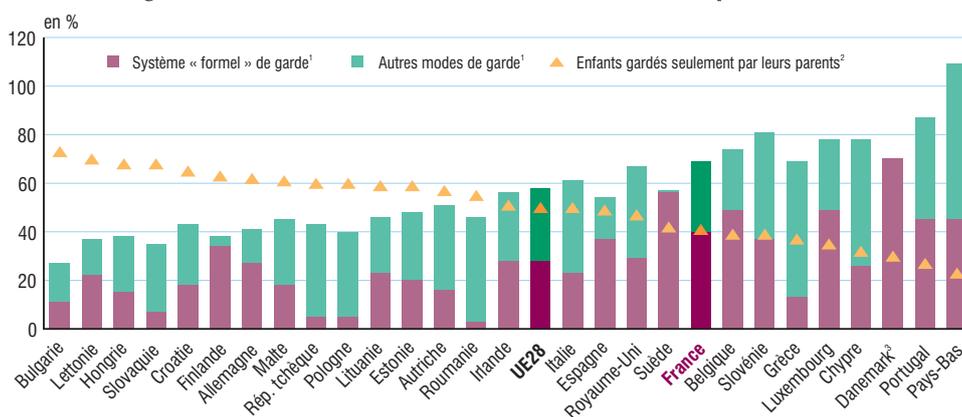
	Femmes				Hommes			
	Pas d'enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus	Pas d'enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus
Allemagne	84,1	77,3	73,5	53,7	83,9	91,9	93,7	88,3
Autriche	82,9	81,5	78,4	62,6	82,8	90,6	92,4	86,8
Belgique	75,2	75,3	78,9	59,4	75,5	84,8	90,5	82,9
Bulgarie	72,5	73,1	66,6	34,8	73,3	83,8	82,5	51,1
Chypre	76,2	69,9	74,1	62,4	73,3	79,4	85,4	85,3
Croatie	66,7	69,8	73,7	58,7	67,6	77,8	83,9	76,6
Danemark	75,0	76,5	85,8	82,0	77,1	91,0	95,6	95,6
Espagne	67,6	62,8	62,4	50,0	69,2	75,6	82,2	73,9
Estonie	83,1	75,2	69,9	62,1	84,0	91,2	93,7	88,9
Finlande	75,8	71,9	78,8	64,6	73,4	86,8	90,8	88,2
France	76,4	74,8	76,6	55,0	75,0	82,9	90,1	82,9
Grèce	53,9	55,8	55,0	49,5	64,4	76,0	84,6	81,5
Hongrie	82,0	70,5	68,9	44,0	82,9	89,5	91,3	83,7
Irlande	77,1	69,9	64,5	54,4	73,4	81,8	86,1	82,7
Italie	60,6	56,9	54,0	41,3	69,7	78,7	85,5	81,4
Lettonie	79,0	77,2	75,8	66,5	75,6	87,5	89,2	91,0
Lituanie	77,9	82,1	83,2	62,0	75,4	87,6	89,2	84,0
Luxembourg	80,1	74,0	75,9	62,6	86,2	86,2	91,9	86,9
Malte	81,7	68,1	59,2	50,6	87,7	94,6	94,6	95,3
Pays-Bas	79,2	76,3	79,9	68,2	81,5	91,4	94,6	90,7
Pologne	76,6	75,1	71,9	59,4	77,2	88,5	92,1	87,7
Portugal	74,1	78,0	79,1	65,9	72,9	86,0	89,6	83,9
République tchèque	85,5	69,5	69,2	54,1	88,4	93,4	95,5	91,0
Roumanie	70,2	71,3	66,9	51,4	79,5	87,8	88,6	81,3
Royaume-Uni	84,4	76,4	72,8	50,7	83,6	91,0	93,2	87,2
Slovaquie	79,5	67,2	66,1	48,1	80,3	87,4	92,3	79,3
Slovénie	71,7	79,2	83,5	80,4	78,2	89,9	95,0	90,1
Suède	76,2	81,8	87,5	78,6	79,0	91,2	96,3	90,1
UE28	75,8	71,3	70,3	54,7	77,6	85,6	90,0	84,5

Champ : Union européenne, population des ménages, personnes de 20 à 49 ans.

Note : le plus jeune des enfants a moins de 6 ans.

Source : Eurostat, enquêtes sur les Forces de travail (extraction des données en octobre 2016).

2. Modes de garde des enfants de moins de 3 ans dans l'Union européenne en 2014



1. Les modalités « système formel de garde » et « autres modes de garde » ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Les pourcentages cumulés peuvent donc dépasser 100 %.

2. Correspond aux enfants qui ne bénéficient pas d'un système « formel » de garde, ni d'un autre mode de garde, au moins une heure par semaine.

3. Données non disponibles pour les « autres modes de garde ».

Champ : Union européenne, population des ménages.

Source : Eurostat, EU-SILC 2015 (Statistics on Income and Living Conditions), extraction des données en octobre 2016.

7.6 Santé en Europe

En moyenne dans l'Union européenne à 28 (UE), et dans les conditions de mortalité et de morbidité observées en 2014, un garçon né à cette date peut espérer vivre 61,4 ans en bonne santé sur les 78,1 ans de son **espérance de vie**. Cette **espérance de vie sans incapacité à la naissance** (EVSI) est un peu plus élevée pour les filles (61,8 ans sur 83,6 années d'espérance de vie), mais l'écart s'avère nettement moins marqué que celui en matière d'espérance de vie (+ 0,4 an contre + 5,5 ans). En dix ans, l'écart entre femmes et hommes s'est réduit d'une année, en raison de la baisse de l'EVSI des femmes européennes depuis 2005, alors que celle des hommes restait stable.

En 2014, l'EVSI des femmes et des hommes dépasse les 70 ans à Malte et en Suède et avoisine les 65 ans en Irlande, à Chypre, en Espagne et en Grèce. À l'opposé, elle est la plus faible (en deçà ou proche de 55 ans pour les femmes comme pour les hommes) dans la plupart des pays baltes et de l'Europe de l'Est, ainsi qu'au Portugal, en Allemagne, en Autriche et en Finlande. Dans la majorité des pays européens, l'espérance de vie en bonne santé des femmes est plus élevée que celle des hommes, et ce, de manière plus ou moins importante. Cet écart d'EVSI, proche de zéro en Suède, en Espagne, à Chypre, en Roumanie, en Autriche ou en Allemagne, dépasse 1,5 année en faveur des femmes dans la plupart des pays de l'Est et atteint même 4 années en Bulgarie et dans les trois Républiques baltes. Quelques pays font toutefois exception : les Pays-Bas, le Portugal, la Finlande, la Slovaquie, l'Italie, la Belgique et le Luxembourg présentent des espérances de vie en bonne santé à la naissance supérieures pour les hommes. Avec des EVSI de 64,2 ans pour les femmes et de 63,4 ans pour les hommes, soit au 9^e rang de l'UE avec le Royaume-Uni, la France affiche un écart supérieur à la moyenne européenne.

En 2013, près de 5 millions de personnes résidant dans l'UE sont décédées, à parts égales entre les femmes et les hommes, soit un nombre proche de celui observé cinq ans plus tôt (+ 3 %). Les principales causes de décès demeurent les maladies de l'appareil circulatoire (37,5 %) et les

tumeurs (26,8 %), loin devant les maladies de l'appareil respiratoire (8,0 %). Ces trois causes représentent près des trois quarts des décès des femmes comme des hommes, et dans le même ordre, mais leur poids varie selon le sexe : pour les maladies cardiovasculaires, 6 points de plus pour les femmes (40,5 % contre 34,4 % pour les hommes), mais 7 points de moins pour les tumeurs (23,5 % contre 30,2 %). Si les tumeurs spécifiquement ou essentiellement sexuées sont responsables de deux fois plus de décès parmi les femmes (6,0 % par tumeurs du sein, de l'utérus ou de l'ovaire, contre 2,9 % des hommes par tumeurs de la prostate), les hommes sont davantage concernés par la majorité des autres tumeurs, en particulier du poumon et du larynx (7,9 % contre 3,4 %), ou encore des voies aéro-digestives supérieures (1,8 % contre 0,6 %), du foie (1,4 % contre 0,7 %) et de l'estomac (1,4 % contre 0,9 %).

Parmi les causes de mortalité européenne en 2013, viennent ensuite les causes externes (accidents, suicides, etc.), les pathologies digestives, du système nerveux et les troubles mentaux et du comportement, qui représentent chacune environ 4 % des décès. Les premières touchent nettement plus les hommes (6,0 % contre 3,3 %) ; les deux dernières affectent davantage les femmes (4,3 % et 4,4 %, contre 3,2 % et 2,6 %).

En France, les tumeurs constituent la principale cause de décès (28,6 %), devant les maladies de l'appareil circulatoire (25,0 %). Les décès liés aux maladies cardiovasculaires sont nettement moins fréquents en France que dans le reste de l'UE (plus de 10 points d'écart, pour les femmes comme pour les hommes). En contrepartie, la plupart des autres causes de décès sont un peu plus importantes. Ainsi, les tumeurs sont à l'origine de 32,7 % des décès pour les hommes, soit 2,5 points de plus que dans l'UE. À l'origine de 6,5 % des décès, les causes externes (accidents, suicides, etc.) sont aussi plus fréquentes en France à la fois pour les femmes et les hommes (2 points de plus que dans l'UE). Enfin, la maladie d'Alzheimer est plus fréquente parmi les décès des femmes françaises, avec 5,2 % des décès contre 2,4 % pour les Européennes. ■

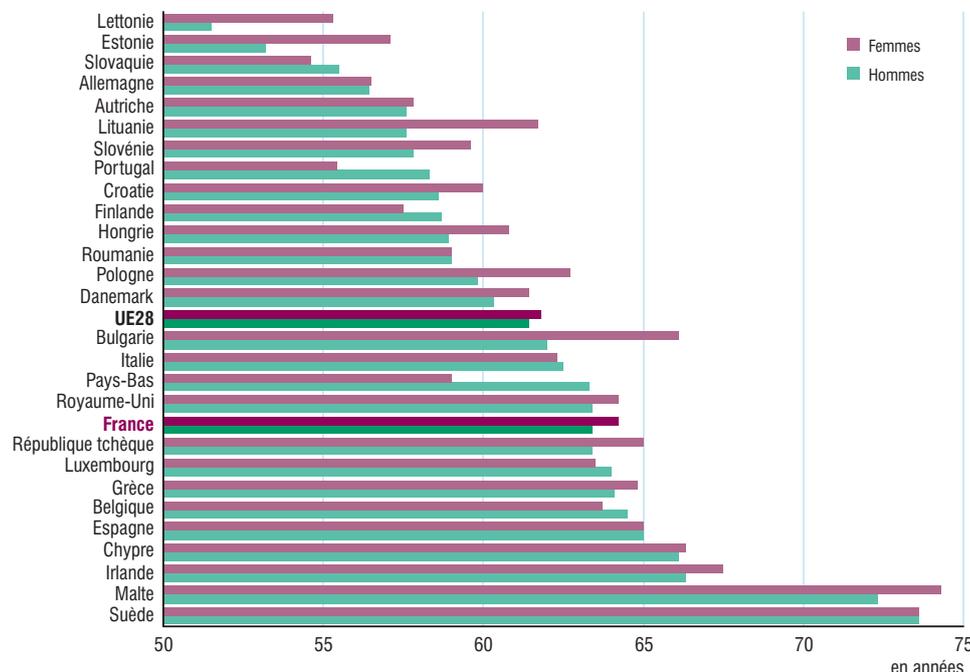
Définitions

Espérance de vie, espérance de vie sans incapacité à la naissance (EVSI) : voir *fiches 1.1 et 5.2*.

Pour en savoir plus

- "Mortality and life expectancy statistics", *Statistics explained*, Eurostat, juin 2016.
- Voir aussi *fiche 5.2*.

1. Espérance de vie sans incapacité à la naissance en 2014



Source : Eurostat (extraction des données en novembre 2016).

2. Causes de décès en 2013

	Union européenne à 28			France		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Nombre de décès (en milliers)	2 514,9	2 479,9	4 995,1	282,2	287,8	569,9
Répartition des causes de décès (en %)						
Maladies de l'appareil circulatoire	40,5	34,4	37,5	27,0	22,9	25,0
<i>dont : cardiopathies</i>	12,1	13,7	12,9	5,1	6,9	6,0
<i>maladies cérébrovasculaires</i>	10,1	7,2	8,7	6,7	4,7	5,7
Tumeurs	23,5	30,2	26,8	24,5	32,7	28,6
<i>dont : trachée, bronches, poumon, larynx</i>	3,4	7,9	5,6	2,9	8,1	5,6
<i>colorectale et anale</i>	2,7	3,4	3,1	2,9	3,2	3,0
<i>sein</i>	3,7	0,0	1,9	4,2	0,0	2,1
<i>pancréas</i>	1,6	1,7	1,6	1,8	1,8	1,8
<i>prostate</i>	///	2,9	1,5	///	3,1	1,6
<i>VADS¹</i>	0,6	1,8	1,2	0,6	2,1	1,3
<i>estomac</i>	0,9	1,4	1,2	0,6	1,1	0,9
<i>utérus - ovaire</i>	2,3	///	1,2	2,4	///	1,2
<i>foie, voies biliaires intrahépatiques</i>	0,7	1,4	1,0	0,8	2,1	1,5
Maladies de l'appareil respiratoire	7,5	8,6	8,0	6,4	6,7	6,6
Causes externes	3,3	6,0	4,6	5,3	7,7	6,5
<i>dont : accidents</i>	2,5	3,6	3,0	4,2	4,7	4,5
<i>suicides</i>	0,5	1,9	1,2	0,9	2,6	1,7
Maladies de l'appareil digestif	4,1	4,6	4,3	3,8	4,3	4,0
Maladies du système nerveux et des organes des sens	4,3	3,2	3,7	7,8	4,8	6,3
<i>dont maladie d'Alzheimer</i>	2,4	1,1	1,7	5,2	1,9	3,6
Troubles mentaux et du comportement	4,4	2,6	3,5	4,7	3,2	3,9
Autres causes de décès ²	12,4	10,4	11,4	20,6	17,6	19,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Cancers des voies aérodigestives supérieures (lèvres, bouche, œsophage, etc.).

2. Maladies infectieuses et parasitaires ; endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques ; de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané ; du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif ; de l'appareil génito-urinaire ; affections de la période périnatale ; symptômes et signes non classés ailleurs.

Source : Eurostat (extraction des données en novembre 2016).

7.7 Représentation politique en Europe

Au 1^{er} janvier 2017, les femmes sont peu représentées politiquement au sein de l'Union européenne (UE) des 28. Seuls six pays membres ont à leur tête une femme chef d'État ou de gouvernement (l'Allemagne, la Pologne, la Lituanie, Malte, la Croatie et le Royaume-Uni). Au sein même des institutions européennes, les femmes accèdent rarement aux plus hautes responsabilités : début 2017, le Parlement, la Commission et le Conseil européens sont présidés par des hommes. De même, parmi les 28 commissaires européens dont le mandat est en cours, seuls neuf sont des femmes.

Pour la législature 2014-2019, le **Parlement européen** compte 751 députés ; les sièges de députés européens sont répartis selon le nombre d'habitants de chaque État membre : six sièges pour le Luxembourg, Chypre, l'Estonie ou Malte, jusqu'à 73 pour l'Italie et le Royaume-Uni, 74 pour la France et 96 pour l'Allemagne. En 2016, 37 % des députés européens sont des femmes, soit 2 points de plus qu'à l'issue du scrutin de 2009. Les femmes représentent au moins 40 % des élus français au Parlement européen depuis 1999 ; en 2016, cette part est de 42 %. L'Autriche, l'Estonie et la Lettonie comptent autant de femmes que d'hommes députés européens ; c'est aussi le cas pour la Suède, où la parité fait l'objet d'un consensus au sein des partis politiques. Les femmes sont majoritaires parmi les députés européens d'Irlande (55 %), de Finlande (62 %) et de Malte (67 %, soit quatre élues pour six sièges à pourvoir). À l'opposé, la part des femmes est en deçà de 20 % en Hongrie (quatre élues pour 21 sièges), en Lituanie (deux élues sur onze) et à Chypre (une élue sur six). Comme en 2009, l'Allemagne compte 37 % d'élues européennes. Au Royaume-Uni, la proportion des femmes progresse au fil des

scrutins européens : 41 % en 2016, contre 33 % en 2009 et 26 % en 2004.

Dans les parlements nationaux, les femmes sont largement minoritaires : en 2016, en moyenne dans l'UE, elles représentent 28 % des parlementaires. En France, malgré une progression de 8 et 3 points à l'issue des dernières élections législatives et sénatoriales, ces proportions restent en deçà de la moyenne européenne : 26 % des députés et 26 % des sénateurs sont des femmes. Avec des taux de féminisation de leurs parlements respectifs de 42 % et 45 %, la Finlande et la Suède s'approchent le plus de la parité, à l'inverse de Malte (13 %), de la Roumanie (12 %) et de la Hongrie (10 %).

Dans l'ensemble, les femmes sont un peu plus représentées au niveau régional : en 2016, en moyenne dans l'UE, un tiers des membres des conseils régionaux sont des femmes. Depuis 2004, la France et la Suède atteignent quasiment la parité (48 % d'élues régionales en 2016), contrairement à la Hongrie, l'Italie, la Roumanie et la Slovaquie (moins de 20 %). Le Danemark (60 %) et l'Espagne (65 %) comptent proportionnellement le plus de présidentes de régions ; en revanche, aucune femme ne préside de régions belges, hongroises ou slovaques.

À l'échelon municipal, les femmes sont encore un peu plus présentes : en 2015, dans l'ensemble de l'UE, elles représentent 35 % des membres de conseils municipaux. Comme au niveau régional, la part d'élues municipales est la plus élevée en France (40 %) et en Suède (44 %) ; elle est la plus faible (moins de 20 %) en Grèce et à Chypre. Une fois élues, les femmes accèdent très rarement à la plus haute fonction : dans tous les États membres (hormis la Suède), la part de femmes maires est inférieure à 25 % ; aucune municipalité chypriote n'est administrée par une femme. ■

Définitions

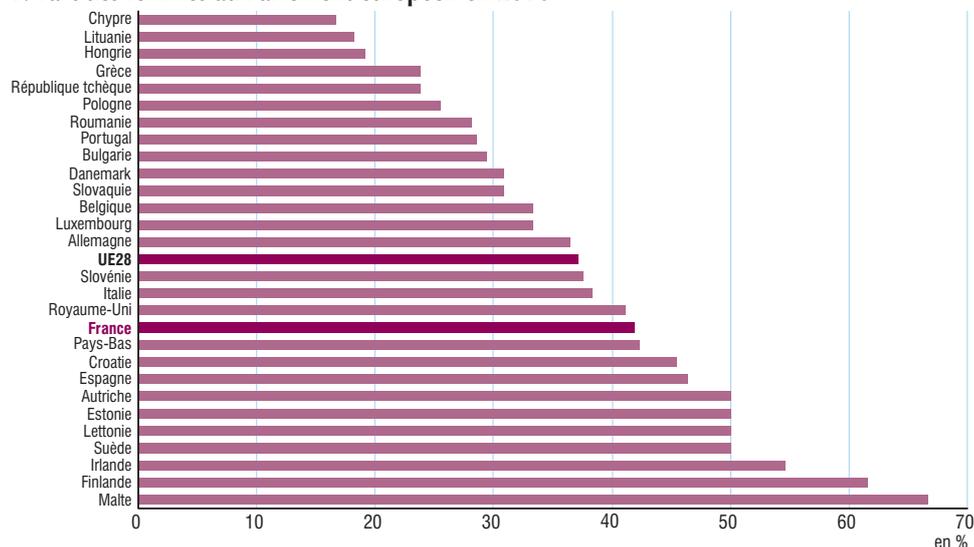
Parlement européen : depuis 1979, les citoyens de l'Union européenne élisent leurs représentants au Parlement européen au suffrage universel direct, pour cinq ans, suivant une procédure qui n'est pas uniforme mais qui satisfait à certaines règles communes. En France, depuis la loi du 11 avril 2003, le scrutin s'organise au sein de huit circonscriptions interrégionales (Nord-Ouest, Ouest, Est, Sud-Ouest, Sud-Est, Massif central-Centre, Île-de-France, Outre-Mer), qui se répartissent les sièges à pourvoir suivant leur population. Les députés français sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour. Les listes ayant recueilli moins de 5 % des voix ne sont pas admises à la répartition des sièges.

Pour en savoir plus

- « Review des élections européennes et nationales – Troisième actualisation », Parlement européen, juillet 2016.
- « Rapport sur les élections au Parlement européen de 2014 », Commission européenne, mai 2015.

Représentation politique en Europe 7.7

1. Part des femmes au Parlement européen en 2016



Note : il s'agit de la composition du Parlement européen en juillet 2016. Depuis les élections européennes de mai 2014, certains députés européens ont pu être remplacés pour différents motifs ; des élections nationales ont également pu avoir lieu.

Source : Parlement européen.

2. Part des femmes au sein des parlements nationaux, des conseils régionaux et municipaux

	Parlements nationaux en 2016 ¹		Conseils régionaux en 2016 ²		Conseils municipaux en 2015 ³	
	Chambre basse	Chambre haute	Présidentes	Membres	Maires ⁴	Membres
Allemagne	37	38	40	32	10	26
Autriche	31	31	22	31	6	...
Belgique	39	48	0	41	13	36
Bulgarie	19	///	///	///	11	26
Chypre	19	///	///	///	0	18
Croatie	20	///	19	22	7	20
Danemark	37	///	60	38	12	30
Espagne	39	38	65	45	17	35
Estonie	27	///	///	///	14	31
Finlande	42	///	21	44	17	36
France	26	26	17	48	16	40
Grèce	19	///	23	21	4	18
Hongrie	10	///	0	12	20	30
Irlande	22	30	///	///	19	20
Italie	31	28	14	18	13	27
Lettonie	16	///	40	26	24	31
Lituanie	24	///	///	///	5	25
Luxembourg	28	///	///	///	10	22
Malte	13	///	///	///	15	22
Pays-Bas	39	36	8	34	21	27
Pologne	28	14	19	24	11	27
Portugal	34	///	50	25	8	26
République tchèque	21	19	7	20	4	27
Roumanie	14	7	5	16	4	...
Royaume-Uni	30	26	25	34	14	31
Slovaquie	21	///	0	15	23	26
Slovénie	34	8	///	///	8	32
Suède	45	///	48	48	37	44
UE28	29	27	21	33	15	35

1. Composition des parlements nationaux en juillet 2016.

2. Conseils régionaux ou équivalents ; données collectées entre septembre 2015 et juillet 2016 selon les pays.

3. Conseils municipaux ou équivalents ; données collectées entre mars 2015 et mai 2015 pour tous les pays, à l'exception de l'Allemagne et des Pays-Bas (données collectées entre mars 2013 et juillet 2013).

4. Maires ou équivalents.

Source : Commission européenne.